

VILLE DE SAINTE-ADRESSE
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 28
Nombre de membres absents : 1
Pouvoir : 1
Monsieur le Maire a quitté la salle au moment du vote
Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote
Suffrages exprimés : 28
Vote pour : 28
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente, au lieu exceptionnel de ses séances (Espace Sarah Bernhardt) eu égard à la crise sanitaire Covid 19, se sont réunis les membres du conseil municipal de la ville de Sainte-Adresse, sous la présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment convoqués le 23 juin deux mille vingt.

Etaient présents : Madame Claire Mas, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Christelle Msica-Guérout, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Madame Stéphanie N'Guyen, Monsieur Dimitri Egloff, Madame Sylvie Molcard, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Madame Odile Fischer, Madame Catherine Guignery, Monsieur Régis Lallemand, Madame Annik Berthelot, Monsieur Baptiste Duseaux, Madame Bénédicte Mouette, Monsieur François-Xavier Allonier, Madame Isabelle Hochstein, Monsieur Jean-Pierre Rollet, Madame Catherine Ducreux, Monsieur Paul Lafleur, Madame Laure de Calignon, Monsieur Antoine Vivien, Madame Véronique Dutoya, Monsieur Jérôme Lees, Madame Marjorie Sarrail, Monsieur Jean-Pierre Baly, Madame Bénédicte Le Hégarat, Monsieur Sébastien Crouillebois.

Etait absent : Monsieur Michel Malandain (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Lebourg)

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien Crouillebois

Assistait également : Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services

Madame Claire Mas, premier Adjoint, a été nommée présidente de séance durant la question portant sur le Compte Administratif 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2019

DELIBERATION n° 2.290620

VU la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil Municipal pour régler par ses délibérations les affaires de la commune,

CONSIDERANT que le Compte Administratif qui est soumis à votre vote a pour objet de vous présenter l'exécution de l'ensemble des recettes et dépenses de l'exercice 2019,

CONSIDERANT que le tableau de la page 5 de cette note vous offre une vision synthétique de ces résultats,

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Dépenses

1 - Dépenses de gestion

Chapitres	Inscrit au Budget Primitif	Résultat constaté au Compte Administratif
11 - Charges à caractère général	1.614.000 €	1.387.498,19 €
12 - Charges de personnel	2.720.000 €	2.547.003,42 €
65 – Autres charges de gestion courante	680.000 €	666.961,98 €
014 – Atténuation de produits	135.000 €	261.433,63 €
Total dépenses de gestion	5.149.000 €	4.862.897,22 €

2 – Dépenses réelles

Elles résultent de l'addition aux dépenses de gestion des chapitres 66 et 67

Chapitres	Inscrit au Budget Primitif	Résultat constaté au Compte Administratif
66 – Charges financières (intérêts des emprunts)	25.000 €	20.574,61 €
67 – Charges exceptionnelles	5.000 €	8.900,39 €
Total dépenses réelles	5.179.000 €	4.892.372,22 €

3 – Dépenses d'ordre

re 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements) : 191.954,33 €

Le total des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2019 s'élève ainsi à 5.084.326,55 €

B – Recettes de fonctionnement

1 – Recettes de gestion

Chapitres	Inscrit au Budget Primitif	Résultat constaté au Compte Administratif
013 – Atténuation de charges	105.000 €	120.628,00 €
70 – Vente de produits divers – prestations de services	352.000 €	409.925,69 €
73 – Impôts et taxes	4.124.000 €	4.297.471,39 €
74 – Dotations, participations	800.000 €	842.132,98 €
75 – Autres produits de gestion courante	260.000 €	280.056,84 €
Total recettes de gestion	5.641.000 €	5.950.214,90 €

2 - Recettes réelles

Elles sont constituées des recettes de gestion et de celles relevant des chapitres 76 et 77.

Chapitres	Inscrit au Budget Primitif	Résultat constaté au Compte Administratif
76 – Produits financiers	100 €	23,25 €
77 – produits exceptionnels	4.900 €	24.456,11 €
Total recettes réelles	5.646.000 €	5.974.694,26 €

3 – Recettes d'ordre

Chapitre 042 – opération d'ordre de transfert entre sections : 1.266,74 €

Le total des recettes de fonctionnement 2019 atteint ainsi la somme de 5.975.961 €.

C – Le résultat de la section de fonctionnement

1) L'épargne de gestion : 1.087.317,68 €

2) L'épargne réelle : 1.082.322,04 €

3) En intégrant les opérations d'ordre, le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2019 est donc de 891.634,45 €.

4) Le résultat cumulé de clôture se calcule en ajoutant au résultat de l'exercice le montant inscrit en réserve au chapitre R002 correspondant à l'excédent de fonctionnement 2018 soit :

891.634,45 € + 3.228.029,34 € = 4.119.663,79 €.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Dépenses

1 – Dépenses réelles

Chapitres	Inscrit au Budget Primitif	Résultat constaté au Compte Administratif
16 – Emprunts et dettes (remboursement du capital des emprunts)	312.000 €	307.627,63 €
20 - Immobilisations incorporelles	49.000 €	56.017,06 €
21 – Immobilisations corporelles	366.000 €	179.868,00 €
23 – Immobilisations en cours	1.160.000 €	595.930,18 €
Sous-total 20 - 21 - 23	1.575.000 €	831.815,24 €
204 – Subventions d'équipements versées	551.000 €	598.546,90 €
Total dépenses réelles d'investissement	2.438.000 €	1.737.989,77€

Un récapitulatif exhaustif des dépenses engagées au titre des chapitres 20, 21 et 23 figure aux pages 17 et 18 du document budgétaire.

2 – Dépenses d'ordre : 21.397,92 €

Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections : 1.266,74 €

Chapitre 041 – Opération d'ordre de transfert entre sections : 20.131,18 €

Le total des dépenses d'investissement s'élève ainsi à : 1.759.387,69 €

B – Recettes d'investissement

1 – Recettes réelles

Chapitres	Inscrit au Budget Primitif	Résultat constaté au Compte Administratif
1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	-----	676.574,62 €
10 – Dotations fonds divers	150.000 €	215.746,16 €
13 – Subventions	300.000 €	425.523,00 €
16 – Emprunts et dettes	1.361.000 €	881,00 €
23 – Immobilisations en cours (remboursement d'avances forfaitaires)		3.316,12 €
24 – Cessions d'immobilisations	160.000 €	-----
Recettes réelles d'investissement	1.971.000 €	1.322.040,90 €

Pour information, le compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé inscrit dans les recettes d'investissement, correspond à la part de l'excédent de fonctionnement constaté en 2018 et affecté au financement de la section d'investissement.

2 – Recettes d'ordre

Chapitres 040, 041, opérations d'ordre de transfert entre sections :

040 - Dotations aux amortissements : 191.954,33 €

041 – Immobilisations incorporelles et corporelles : 20.131,18 €

Soit un total de recettes d'ordre de 212.085,51 €.

Pour 2019, le total des recettes d'investissement est donc arrêté à 1.534.126,41 €.

3– Résultat de la section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement étant de 1.759.387,69 € et les recettes de 1.534.126,41 €, le résultat de l'exercice est donc de – 225.261,28 €.

2) Le résultat cumulé de clôture : il s'obtient en ajoutant au résultat de l'exercice 2019 le résultat déficitaire de l'exercice 2018 (D001) qui était de 343.051,98 € soit 343.051,98 € + 225.261,28 € = - 568.313,26 €.

3) Le besoin de financement de la section :

Il résulte de l'addition du résultat cumulé de clôture et du solde des restes à réaliser (ceux-ci correspondent aux dépenses et recettes ayant fait l'objet d'un engagement mais qui ne sont pas encore liquidées).

En dépenses, les restes à réaliser sont chiffrés à 275.764,93 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 844.078,19 €.

Ce besoin de financement sera couvert par l'excédent de la section de fonctionnement qui est de 4.119.663,79 €.

Le solde, 3.275.585,60 €, sera affecté en réserve à la section de fonctionnement au chapitre R002 du budget 2020.

RESULTAT EXERCICE 2019

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
011	1.387.498,19 €	013	120.628,00 €
012	2.547.003,42 €	70	409.925,69 €
65	666.961,98 €	73	4.297.471,39 €
014	261.433,63 €	74	842.132,98 €
		75	280.056,84 €
Dépenses gestion	4.862.897,22 €	Recettes de gestion	5.950.214,90 €
Epargne de gestion : 1.087.317,68 €			
66	20.574,61 €	76	23,25 €
67	8.900,39 €	77	24.456,11 €
Dépenses réelles	4.892.372,22 €	Recettes réelles	5.974.694,26 €
Epargne réelle : 1.082.322,04 €			
Opération d'ordre			
042	191.954,33 €	042	1.266,74 €
Total dépenses de fonctionnement : 5.084.326,55 €		Total recettes de fonctionnement : 5.975.961 €	
Résultat de l'exercice : 891.634,45 €			
Résultat cumulé : 3.228.029,34 € (R002) + 891.634,45 € = 4.119.663,79 €			

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
16	307.627,63 €	10	215.746,16 €
20	56.017,06 €	13	425.523,00 €
21	179.868,00 €	1068	676.574,62 €
23	595.930,18 €	16	881,00 €
		23	3.316,12 €
Sous total 20/21/23	831.815,24 €		
204	598.546,90 €		
Total dépenses réelles investissement: 1.737.989,77€		Total recettes réelles investissement : 1.322.040,90 €	
040	1.266,74 €	040	191.954,33 €
041	20.131,18 €	041	20.131,18 €
Dépenses d'ordre	21.397,92 €	Recettes d'ordre	212.085,51 €
Total dépenses investissement : 1.759.387,69 €		Total recettes investissement : 1.534.126,41 €	
Résultat de l'exercice – 225.261,28 €			
Résultat déficitaire 2018 : 343.051,98 €			
Résultat cumulé : 343.051,98 € + 225.261,28 € = - 568.313,26 €			
Restes à réaliser : 275.764,93 €			
Total dépenses d'investissement : 2.378.204,60 €		Total recettes d'investissement : 1.534.126,41 €	
Besoin de financement : 844.078,19 €			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE A L' UNANIMITE le COMPTE ADMINISTRATIF de l'année 2019.

Transmis en Sous-Préfecture,

16 JUIL. 2020

Valérie COQUIN

Attachée Territoriale

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Hubert Dejean de la Bâtie



Affichage le : 30 juin 2020
Ampliation transmise à :
Préfecture/Secrétariat
Comptabilité
Perception
Recueil des actes administratifs
Archivage